
**PROJET DE RÈGLEMENT 95-03 MODIFIANT LE PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-
BEAUCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC
ROBERT-CLICHE.**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche no 35-87 peut-être modifié en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en 1996 la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a procédé a l'ouverture de son parc industriel sur le lot 634 du cadastre de la paroisse Saint-Joseph;

ATTENDU QU'en date du 10 juillet 1998, la Commission de protection du territoire agricole du Québec ordonnait l'exclusion de la zone agricole sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, d'un terrain d'une superficie de 29.4 hectares faisant partie des lots 631, 632, 633 et 634 du premier rang nord-est, du cadastre de la paroisse Saint-Joseph;

ATTENDU QUE les lots susmentionnés sont présentement utilisés à des fins industrielles;

ATTENDU QU'il convient de modifier le périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce de façon à le rendre conforme à la réalité;

Sur la proposition de monsieur Laurent Veilleux, il est résolu que soit adopté le projet de règlement 95-03 qui décrète ce qui suit :

Article 1- Titre

Le présent règlement s'intitule « Règlement modifiant le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce au schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche.

Article 2- Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tel que délimité aux cartes 9 et 10 et aux feuillets 1 et 2 du schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche est modifié tel qu'il apparaît à la carte jointe en annexe.

Article 3- Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement 35-87 et ses amendements.

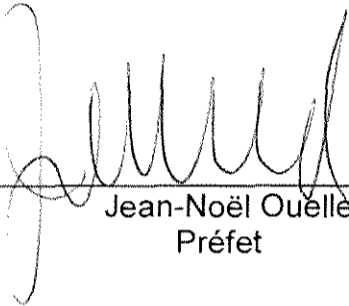
Article 4- Disposition finale

Le présent règlement entrera en vigueur dans le délai et la forme prévus par la Loi.


Il est également résolu que le document indiquant à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce la nature des modifications à apporter à sa réglementation d'urbanisme soit adopté.

Adopté à Beauceville, ce 8^e jour d'octobre 2003.

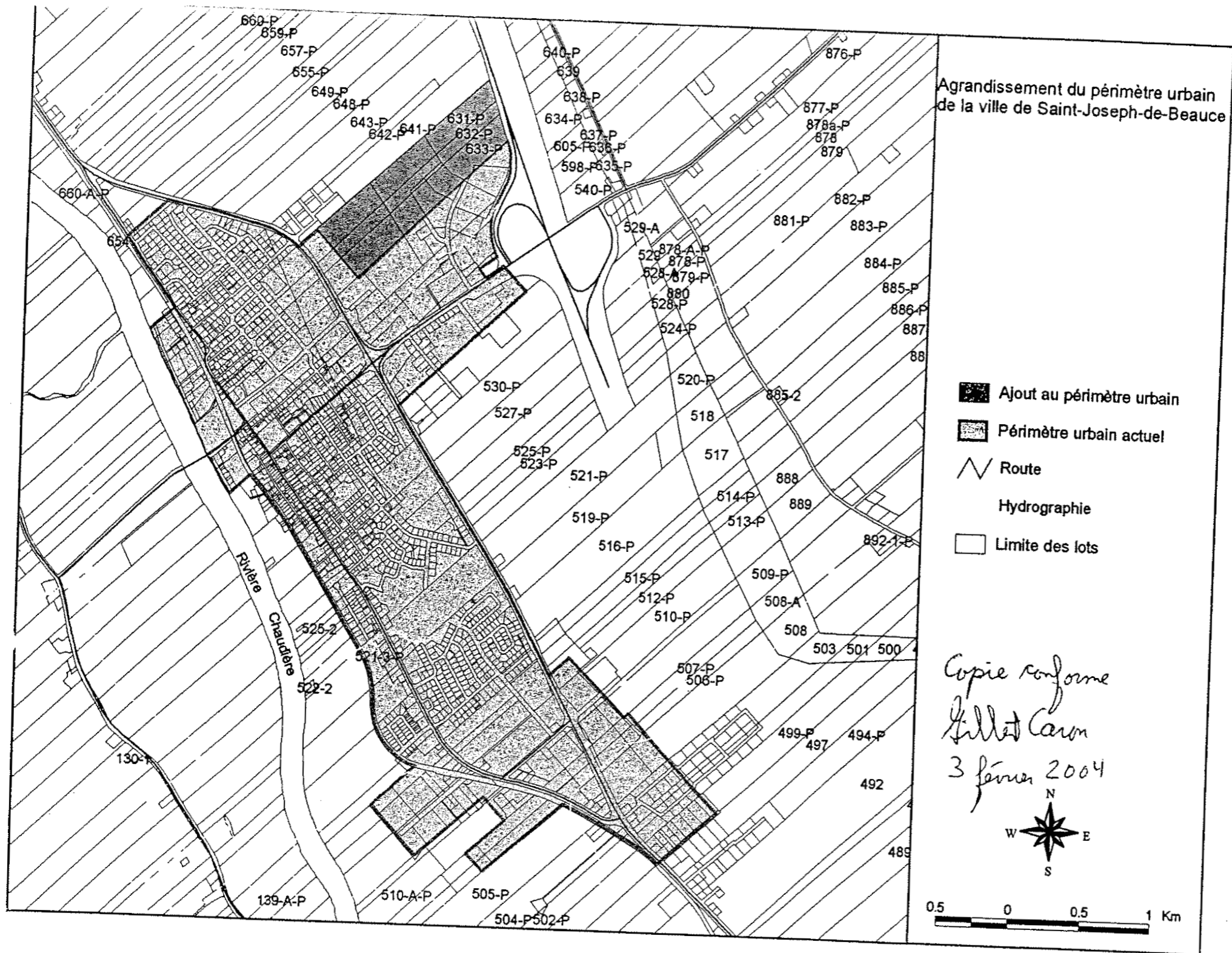
Copie certifiée conforme







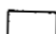
Jean-Noël Ouëllét
Préfet



Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier



Agrandissement du périmètre urbain
de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

-  Ajout au périmètre urbain
-  Périmètre urbain actuel
-  Route
-  Hydrographie
-  Limite des lots

Copie conforme
Gillet Caron
3 février 2004

